

L'an deux mille vingt, le vingt-sept août
Le Conseil Municipal de la Commune d'EGLISENEUVE D'ENTRAIGUES, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Didier CARDENOUX, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 août 2020

Présents : Didier CARDENOUX – Pierre MOINS – Eliane GOY – Lucien ANDRAUD – Danielle HUGUET – Véronique PISSAVY – Catherine AUGUIN – Méloé TRONCHE – Gérard VERDIER – Denis CHAUVET.

Absent excusé avec pouvoir : Laurent MARION (pouvoir à Pierre MOINS).

Secrétaire de séance : Méloé TRONCHE

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de porter à l'ordre du jour deux questions supplémentaires (demande de la Société de Chasse et décisions modificatives) proposition acceptée à l'unanimité.

Objet n° 1 : FERMETURE DU FOYER LOGEMENT : 2020-50

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée la situation de la résidence autonomie qui compte une dizaine d'appartements. Cette dernière, actuellement occupée par trois résidents, connaît un faible taux d'occupation depuis de nombreux mois, ce qui grève lourdement le budget communal. Aux difficultés rencontrées pour trouver de nouveaux locataires, s'ajoutent celles de la mise aux normes de la structure qui prévoient de mettre en place au plus tard le 1^{er} janvier 2021, « un socle de prestations minimales et notamment une accessibilité à la totalité du bâtiment, l'installation d'un coin cuisine dans chacun des studios, un accès aux moyens de communication et la mise en place d'un dispositif de sécurité apportant au résident une assistance par tous moyens 24h/24h ». Au regard des éléments ci-dessus évoqués et notamment des travaux importants nécessaires pour conserver le statut de Résidence Autonomie qui ne peuvent être supportés par la commune, il est décidé par neuf voix pour et deux abstentions, de prononcer la fermeture de la Résidence Autonomie au 31 décembre 2020.

D'autre part, l'avenir des agents étant compromis par cette fermeture et pour éviter des suppressions de postes, il leur a été proposé une modification de leur temps de travail et de leur fiche de poste comme suit :

- Poste 29/35^{ème} devient un poste à 28/35^{ème} avec pour missions la restauration scolaire et l'entretien du réfectoire, des communs et de la cuisine, tâches ménagères diverses (mairie, classes, cabinet médical) suppléance des régies des deux gîtes communaux et régisseur titulaire des droits de place sur foires et marchés.
- Poste 22/35^{ème} devient un poste à 14.23/35^{ème} avec pour missions la restauration scolaire et l'entretien du réfectoire, des communs et de la cuisine.
- Poste 22/35^{ème} devient un poste à 23.73/35^{ème} avec pour missions la gestion des deux gîtes communaux (régisseur titulaire) et de l'aire de camping-cars.

Ces modifications devraient entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2021 après avis du Comité Technique Paritaire de Centre de Gestion de la FPT du Puy-de-Dôme.

Enfin, il est décidé de mener une réflexion sur l'aménagement des studios du rez-de-chaussée. En effet, l'installation d'un coin cuisine pourrait permettre le maintien de quelques personnes âgées et la location à de plus jeunes personnes désireuses de s'établir à Egliseneuve.

Objet n° 2 : TARIFS AIRE DE CAMPING-CARS : 2020-51

Sur proposition de Monsieur le Maire et après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer comme suit les tarifs de l'aire de camping-cars.

- électricité : 4 € / 24 h
- eau : 2 € / 100 mm / 100 litres
- stationnement : 4 €
- taxe de séjour 0.60 €/personne

Ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} septembre 2020.

PK

2020-23

Objet n° 3 : RÉPARTITION DES FRAIS DE CHAUFFAGE 2019-2020 AU GROUPE SCOLAIRE : 2020-52

A l'unanimité, il est décidé de fixer la participation pour la période hivernale 2019-2020 comme suit :

➤ Alain et Martine BLAVIGNAC	1 961.20 €
➤ Max et Paulette LACHAIZE	1 568.96 €

Objet n° 4 : FERMAGES 2020 : 2020-53

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que chaque année, il convient d'encaisser les fermages dus par le GAEC DE LA COMBECHAVE, Monsieur Jacques GILBERT et Madame Jacqueline CHAUVET.

A l'unanimité, il est décidé d'établir les montants des fermages comme suit :

Le montant du fermage annuel pour 2020 dû par le GAEC DE LA COMBECHAVE s'élève à la somme de : 517.71 €

Le montant du fermage annuel pour 2020 dû par Madame Jacqueline CHAUVET s'établit comme suit :

- Pré de Gendre	107.50 €
- Pré des Rivaux	535.92 €
- Pré de la Mage	78.16 €

Le montant du fermage annuel pour 2020 dû par Monsieur Jacques GILBERT s'établit comme suit :

- La Longeix	288.40 €
--------------	----------

Objet n° 5 : DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT AGRICOLE (STRATÉGIE FONCIÈRE DÉPARTEMENT/CCMS) : 2020-54

La Communauté de Communes du Massif du Sancy et le Conseil départemental du PDD ont mis en place depuis mai 2019 une animation foncière agricole ayant pour objectifs d'œuvrer au maintien de l'agriculture sur le territoire et de consolider et pérenniser les exploitations agricoles existantes. Dans ce cadre, trois missions sont développées et la mise en œuvre de ces actions s'appuient sur un réseau de référents agricoles. Il est donc demandé aux élus de procéder à la nomination d'un délégué et le Conseil, après délibération et à l'unanimité :

- DÉCIDE de nommer Monsieur Lucien ANDRAUD en tant que référent agricole ;
- DIT que la Communauté de Communes du Massif du Sancy et le service « Agriculture et Forêt » du Conseil départemental seront destinataires de la présente décision.

Objet n° 6 : RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU SERVICE « ASSISTANCE RETRAITES » DU CENTRE DE GESTION DE LA FPT 63 : 2020-55

A l'unanimité, il est décidé de reconduire l'adhésion à la mission relative à « l'assistance retraites » exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme moyennant une participation annuelle de 75 €.

Objet n° 7 : RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU SERVICE « PÔLE SANTÉ » DU CENTRE DE GESTION DE LA FPT 63 : 2020-56

A l'unanimité, il est décidé :

- d'adhérer aux missions relatives à la santé et sécurité au travail exercées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- d'autoriser le Maire / le Président à signer la convention, jointe en annexe, devant être conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- d'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité conformément aux modalités prévues dans la convention évoquée ci-dessus.

Délibérations du Conseil Municipal de la Commune d'EGLISENEUVE d'ENTRAIGUES en date du 27-08-2020

- d'adhérer aux missions relatives à la santé et sécurité au travail exercées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- d'autoriser le Maire à signer la convention, jointe en annexe, devant être conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- d'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité conformément aux modalités prévues dans la convention évoquée ci-dessus.

Objet n° 8 : SIEG : ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES D'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ : 2020-57

Après avoir pris connaissance du projet mis en objet, le Conseil, à l'unanimité décide :

- d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité, annexée à la présente décision ;
- d'autoriser l'adhésion de la commune d'EGLISENEUVE D'ENTRAIGUES au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité des contrats des segments C2, C3, C4 et C5 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement ;
- d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune d'EGLISENEUVE D'ENTRAIGUES, et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

Objet n° 9 : DÉCISIONS MODIFICATIVES POUR CESSIONS DES IMMOBILISATIONS : 2020-58 ET 2020-58 Bis

Les opérations ci-après sont votées à l'unanimité.

COMPTES DÉPENSES

Chapitre	Article	Opération	Service	Nature	Montant
042	675			Valeurs comptables des immobilisations cédées	-341,00
					-341,00

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Service	Nature	Montant
70	70878			Par d'autres redevables	-1,00
77	775			Produits des cessions d'immobilisations	-340,00
					-341,00

CRÉDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Service	Nature	Montant
024	024	OPFI		Produits des cessions d'immobilisations (rece...	340,00
					340,00

CRÉDITS A RÉDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Service	Nature	Montant
040	2111	OPFI		Terrains nus	-340,00

Objet n° 10 : DEMANDE D'UN LOCAL POUR LA SOCIÉTÉ DE CHASSE « LA MONTAGNARDE » 2020-59

Le Maire donne lecture d'une correspondance du Président de la société de chasse « La Montagnarde » qui souhaite utiliser une partie des garages de l'ancienne caserne des pompiers car celui actuellement occupé ne dispose pas de sanitaires et ne permet pas d'envisager l'installation d'une salle de découpe et d'une chambre froide. Aussi, considérant que les locaux demandés sont nécessaires au stockage du matériel communal et qu'il est impossible de les libérer ;

- A l'unanimité, il est décidé de ne pas donner une suite favorable à la demande ci-dessus évoquée.
- Toutefois, il est décidé de proposer à la société de chasse « La Montagnarde » d'étudier une possibilité d'aménagement du local existant.

Objet n° 10 : INFORMATIONS DIVERSES

- **Réception des travaux de voirie** : La commission des travaux est conviée à cette réunion programmée jeudi 17 septembre à 14 h 30.
- **Démolition du pont de Dressondeix** : ces travaux qui devraient durer une dizaine de jours débuteront lundi 31 août prochain.
- **Ecole** : au 3 juillet dernier, les effectifs pour la rentrée 2020 étaient de 13 élèves. A ce jour, 5 nouvelles inscriptions portent les effectifs à 18 élèves. Ce flux s'explique par l'arrivée de deux familles : une sur notre territoire et une autre sur la commune d'Espinchal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.